



LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL

2017

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Agence de Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau
BP 583
98713 Papeete
Tél. +689 40.50.65.00
Fax +689 40.50.65.03

Siège social

115, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél. +33 1 42 97 07 00
Fax +33 1 42 97 06 44

SOMMAIRE

1 LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	3
1-1 Synthèse	3
1-2 Compte de transactions courantes	4
1-3 Compte financier	11
2 LES TABLEAUX STATISTIQUES	14
3 LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	17
3-1 Principes généraux de la balance des paiements	17
3-2 Concepts et définitions clés	18
3-3 Sources statistiques	18
3-4 Principales rubriques de la balance des paiements	19

Encadrés

Encadré 1 - Les versements publics nets	10
Encadré 2 - Les révisions des données de la balance des paiements des années 2015 et 2016	13

1 LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1-1 Synthèse

L'évolution positive de l'indicateur du climat des affaires illustre la bonne tenue de l'activité économique en Polynésie française en 2017. Après +1,5 % en 2016, le produit intérieur brut progresse à un rythme estimé à 2,3 % en volume. L'amélioration de la situation financière des agents économiques se traduit par une reprise de l'investissement et de la consommation.

Un excédent du compte de transactions courantes en repli

Dans ce contexte, le solde des échanges extérieurs se dégrade, en raison de l'accroissement marqué des importations de biens et du recul des exportations nettes de services, lié à l'alourdissement du coût des transports. Par conséquent, l'excédent du compte de transactions courantes se contracte, en dépit des versements de l'État qui sont portés par la hausse des revenus et des transferts courants en 2017.

Des investissements directs en hausse

En 2017, les investissements directs se traduisent par des entrées nettes de 6,7 milliards de F CFP qui permettent de contenir le solde négatif des « autres investissements » et des investissements de portefeuille.

Tableau 1 Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions de F CFP	2015 (r)	2016 (r)	2017
Compte des transactions courantes (I) dont	33 881	43 474	30 573
Biens	-147 438	-141 204	-156 182
Services	63 702	67 938	66 970
Revenus	58 704	59 383	61 685
Transferts courants	58 913	57 356	58 100
Compte de capital (II)	25	-362	8
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	33 906	43 112	30 581
Compte financier dont	-33 806	-37 629	-10 028
Investissements directs (IV)	352	4 024	6 742
Investissements de portefeuille (V)	-2 343	-789	-1 246
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	31 914	46 347	36 077
Autres investissements	-31 815	-40 864	-15 524
Erreurs et omissions	-99	-5 483	-20 552
<i>Pour mémoire PIB (estimé à partir de 2015)</i>	<i>566 199</i>	<i>579 075</i>	<i>593 582</i>

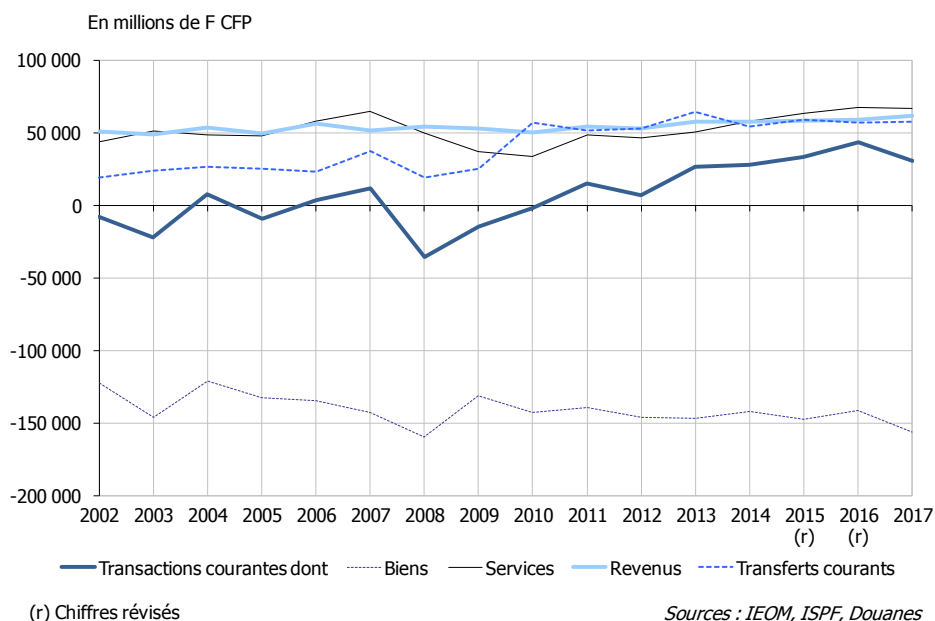
(r) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

1-2 Compte de transactions courantes

En progression depuis 2012, l'excédent du compte de transactions courantes se replie de 29,7 % en 2017 pour s'établir à 30,6 milliards de F CFP. Cette évolution résulte à la fois d'un alourdissement de 10,6 % du déficit des biens et d'une réduction du solde positif des services (-1,4 %). En revanche, ceux des revenus et des transferts courants croissent de respectivement +3,9 % et +1,3 %.

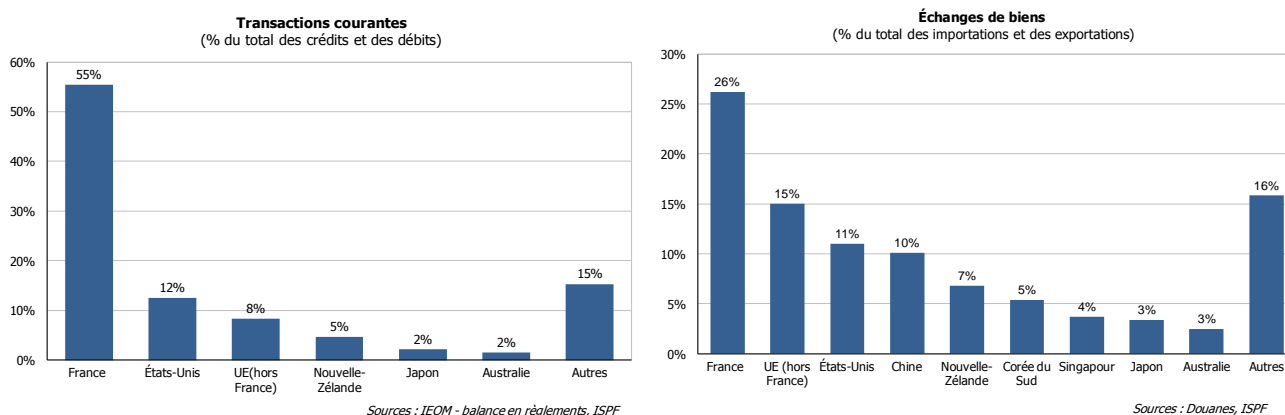
Graphique 1 Principaux soldes du compte de transactions courantes



La France est le premier partenaire de la Polynésie française : elle représente la majorité de ses transactions courantes (55 %) et, parmi celles-ci, de ses échanges de biens (26 %). Elle est suivie par les États-Unis (respectivement 13 % et 11 %), puis par le reste de l'Union européenne (respectivement 8 % et 15 %).

La Polynésie française entretient également des échanges commerciaux soutenus avec les pays de la zone Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, Hong-Kong, la Corée du Sud et le Japon totalisent 13 % de ses transactions courantes et 23 % de ses échanges de biens. Enfin, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réalisent au total 6 % de ses transactions courantes et 9 % de ses échanges de biens.

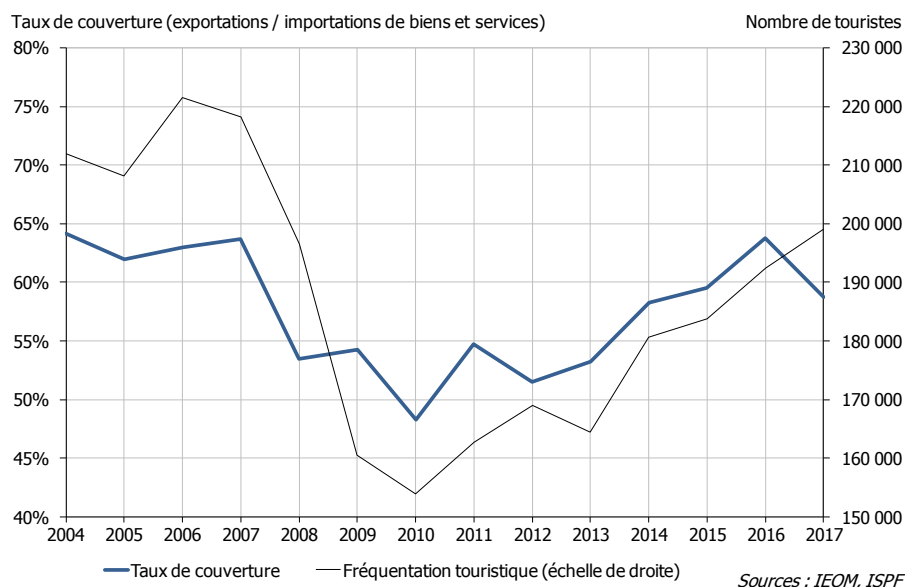
Graphiques 2 et 3 Répartition géographique des échanges de biens et des flux de transactions courantes en 2017



1-2-1 Biens et services

Le solde déficitaire des échanges de biens et services entre la Polynésie française et l'extérieur se creuse en 2017. Cette évolution est imputable à la forte hausse du déficit des biens conjuguée au repli de l'excédent des services. Le taux de couverture baisse de cinq points, passant de 64 % à 59 % entre 2016 et 2017.

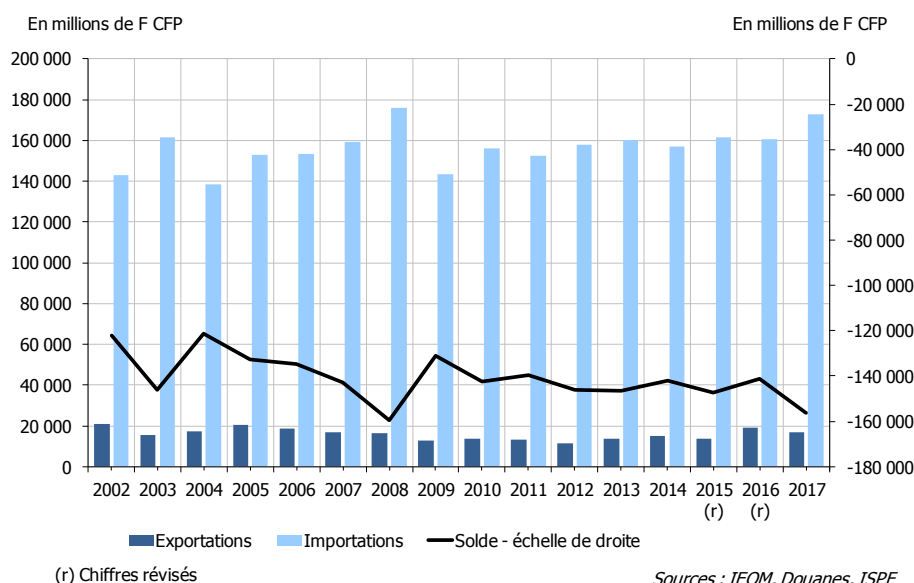
Graphique 4 Taux de couverture (des importations par les exportations) et fréquentation touristique



1-2-1-1 Biens

En 2017, le déficit de la balance des biens s'alourdit de 15 milliards de F CFP (156,2 milliards de F CFP, après 141,2 milliards de F CFP en 2016), en raison d'une nette progression des importations (+12,4 milliards de F CFP), cumulée à une diminution des exportations (-2,6 milliards de F CFP).

Graphique 5 Échanges de biens

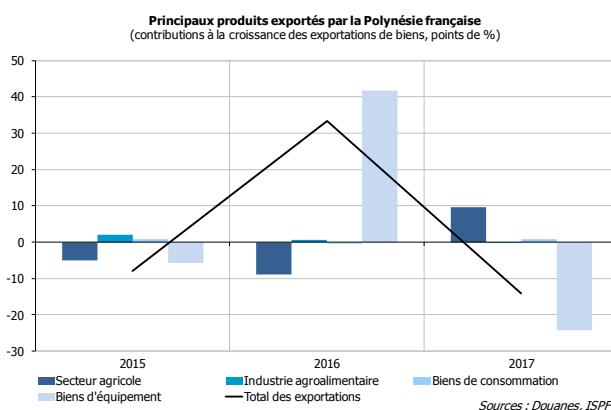
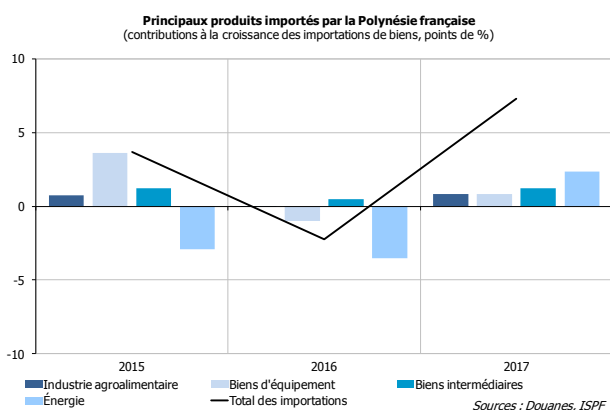


Les importations augmentent de 7,7 % en 2017 pour atteindre 173 milliards de F CFP, leur plus haut niveau depuis 2008 (176 milliards de F CFP). Dans la mesure où la Polynésie française est structurellement importatrice, cette évolution atteste du dynamisme de l'économie.

En effet, les importations de biens destinés à la consommation des ménages augmentent de 5,9 % en 2017, grâce aux produits automobiles (+26,8 %), stimulés par les incitations gouvernementales à l'achat de véhicules (petites cylindrées, voitures non polluantes) et aux biens de consommation (+2,8 %). Face aux besoins des entreprises, les importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement enregistrent respectivement +5,6 % et +4,1 %. Les importations de produits énergétiques, pour leur part, progressent de 26,4 %, surtout impactées par l'appréciation des cours pétroliers (+19 %, après -25 % en 2016).

Quant aux exportations, elles diminuent de 13,5 % à 16,7 milliards de F CFP en 2017, pénalisées par la forte contraction des exportations de biens d'équipement (-4,5 milliards de F CFP, après +5,9 milliards de F CFP en 2016)¹.

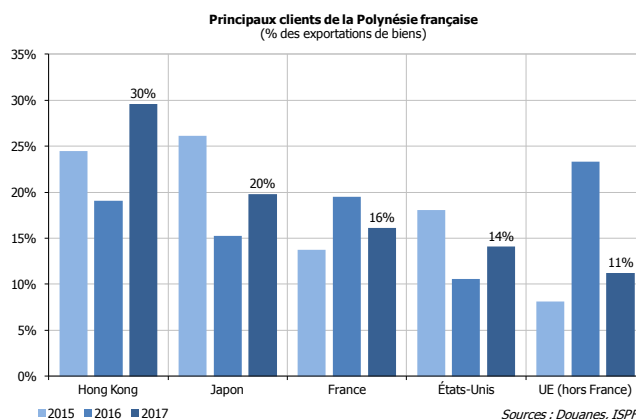
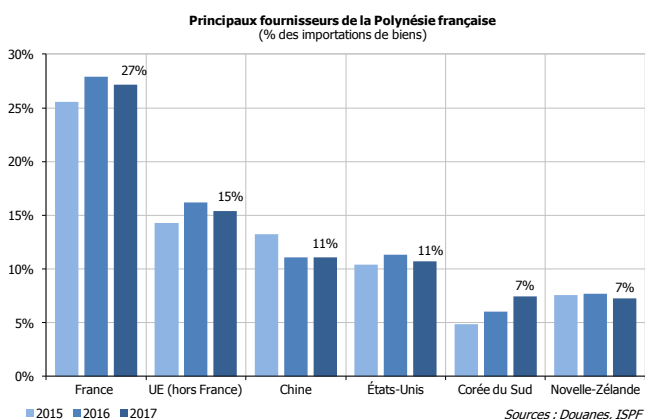
Graphiques 6 et 7 Échanges de biens par produits (contributions à la variation)



NB : les perles sont classées dans la rubrique secteur primaire.

Les produits locaux, en revanche, affichent des résultats satisfaisants (+16,7 %). Les recettes d'exportation de perles brutes, qui représentent 63 % des exportations locales, progressent de 26,3 % (+1,7 milliard de F CFP), bénéficiant du succès des ventes aux enchères internationales. Les exportations de poissons (+57 millions de F CFP) et de vanille (+155 millions de F CFP) tirent parti de la hausse de leurs prix respectifs sur les marchés extérieurs. Enfin, les recettes liées aux exportations de nacres et de monoi s'inscrivent également en hausse, de respectivement +66 millions de FCFP et +47 millions de F CFP.

Graphiques 8 et 9 Échanges de biens par pays



¹ Après la vente d'un avion de Air Tahiti et de deux navires (un aux Philippines et un aux Pays-Bas) pour un montant total de 6,5 milliards de F CFP en 2016, on a recensé une cession de 1 milliard de F CFP, correspondant à un appareil de Air Tahiti.

En 2017, 27 % des importations totales (47 milliards de F CFP) de la Polynésie française proviennent de la France qui demeure le premier fournisseur du Pays, essentiellement en produits alimentaires (27 %) et en biens intermédiaires (26 %). En deuxième position, viennent les 27 autres pays de l'Union européenne (27 milliards de F CFP de marchandises, soit 15 % du total¹).

La Chine (11,1 % de part de marché en 2017), qui vend à la Polynésie française des biens d'équipement (34 %, essentiellement de l'électronique) et des biens de consommation (32 %), prend la troisième place devant les États-Unis (10,7 %, surtout des produits alimentaires et des biens d'équipement).

La Corée du Sud (7,5 %) et Singapour (4,9 %) procurent la quasi-totalité des produits pétroliers consommés en Polynésie française.

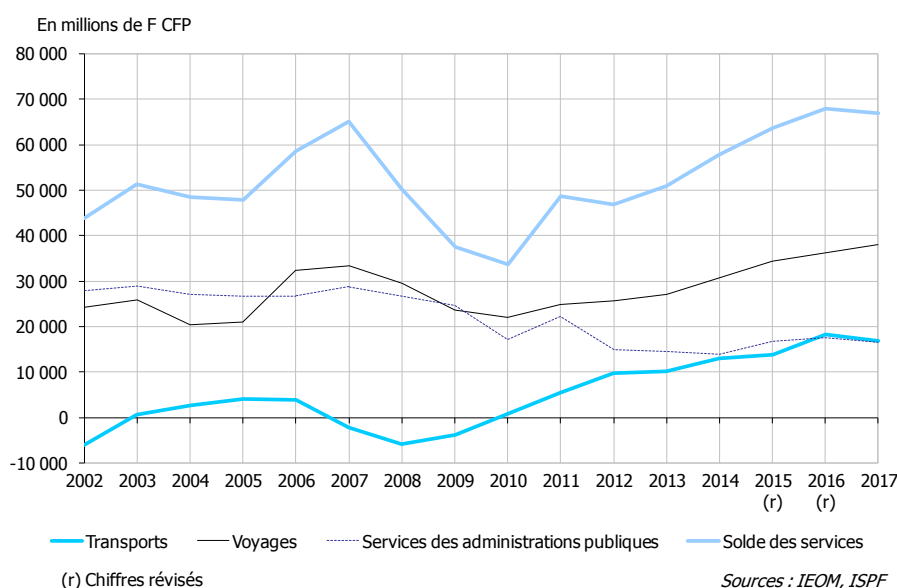
À l'exportation, les principaux clients de la Polynésie française en 2017 sont Hong Kong (30 %) et le Japon (20 %), pour des achats de perles brutes, la France (16 %) ainsi que les États-Unis (14 %) et l'Union européenne (11 %).

La France absorbe la majeure partie des exportations polynésiennes de vanille et d'huile de coprah, auxquelles s'ajoutent, en 2017, des biens d'équipement². Les États-Unis, enfin, se portent acquéreurs des produits de la pêche et de perles en priorité.

1-2-1-2 Services

En Polynésie française, le solde des échanges de services est structurellement excédentaire. Il s'établit à 66,2 milliards de F CFP en 2017, en retrait de 2,6 % par rapport à 2016. Les bons résultats de la ligne voyage ne suffisent pas à compenser les baisses cumulées des services de transports et ceux classés comme « services des administrations publiques », notamment les dépenses de fonctionnement et d'investissement des forces armées.

Graphique 10 Principaux soldes du compte des services

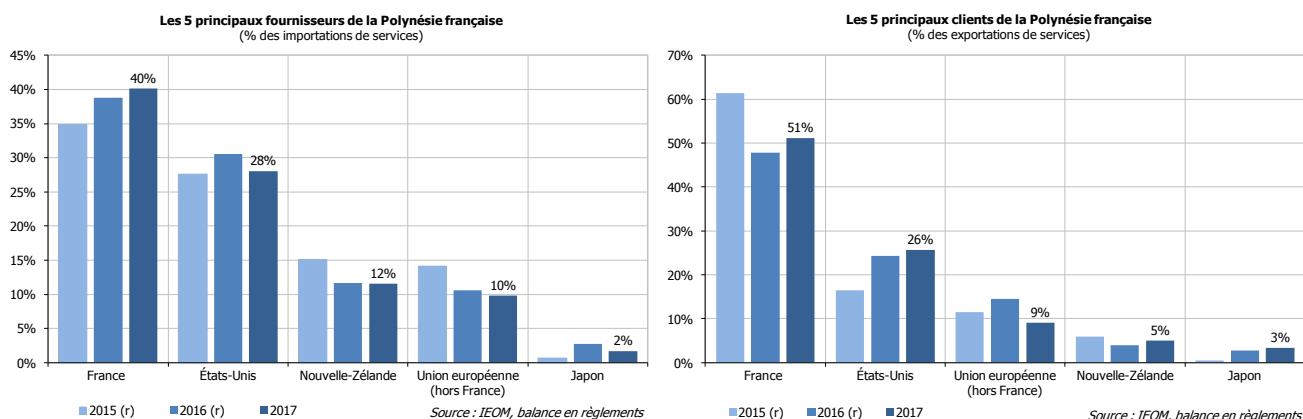


Premier partenaire de la Polynésie française pour les services, la France représente, en 2017, 51 % de ses recettes (37,2 milliards de F CFP d'exportations) et 40 % de ses dépenses (18 milliards de F CFP d'importations). Viennent ensuite les États-Unis (respectivement 18,7 et 12,5 milliards de F CFP, soit 28 % et 26 %), principalement pour des services liés aux voyages.

¹ Pour l'essentiel, l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires), l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Belgique (métallurgie et transformations des métaux) et les Pays-Bas.

² En 2017, la revente d'un hélicoptère et d'un navire.

Graphiques 11 et 12 Échanges de services par pays



• Les voyages

D'après les estimations de l'ISPF¹, les recettes touristiques s'élèvent à 54,1 milliards de F CFP en 2017, en hausse de 2,7 % sur un an et de 48 % par rapport à leur plus bas niveau historique, 36,5 milliards de F CFP en 2010. En 2017, près de 200 000 touristes ont visité la Polynésie française (154 000 en 2010) et consommé 4,9 % de nuitées en plus en un an. Sur un an, la progression de la fréquentation, +3,4 %, est à mettre au crédit des visiteurs en hébergement terrestre (+5,6 %), qui représentent 83 % des touristes. En revanche, le nombre de croisiéristes diminue (-6,2 %), affecté par l'absence sur une partie de l'année de deux navires basés localement pour cause de carénage.

En parallèle, les dépenses des résidents polynésiens ayant séjourné à l'étranger se stabilisent autour de 16 milliards de F CFP.

Le solde de la ligne voyages s'améliore en conséquence de 1,8 milliard de F CFP pour atteindre 38 milliards de F CFP, en progression de 72 % en sept ans. Le tourisme conforte ainsi sa place de première ressource à l'exportation de la Polynésie française, générant 43 % des recettes en 2017.

• Les transports

L'excédent des services de transport, 16 milliards de F CFP en 2017, diminue de 12,5 % en un an, affecté par la baisse observée dans les services de transports aériens.

Malgré la hausse du trafic aérien de passagers internationaux (+1,7 %) et du fret international (+7,2 %), leur excédent, 21,1 milliards de F CFP, diminue de 5,9 % en un an, grevé par la hausse des coûts (ex. : frais d'escales, affrètements).

Structurellement déficitaires², les transports maritimes affichent un solde de -3,3 milliards de F CFP en 2017, après -3,0 milliards de F CFP en 2016. Le volume de fret maritime international se redresse de 6,5 % (914 000 tonnes contre 859 000 en 2016), porté par la hausse du fret débarqué (+51 000 tonnes), notamment d'hydrocarbures (+48 000 tonnes).

1-2-2 Revenus

Constitué principalement de rémunérations salariales, le solde des revenus est structurellement excédentaire en raison des flux en provenance de la France pour le paiement des agents des administrations publiques de l'État³, qui représentent près du quart des crédits du compte de transactions courantes. En 2017, il atteint 61,7 milliards de F CFP.

¹ L'enquête des dépenses touristiques, cofinancée par l'ISPF et l'IEOM, permet de compléter la ligne voyages de la balance des paiements. Elle a lieu tous les ans et son édition 2017 a été reportée à 2018.

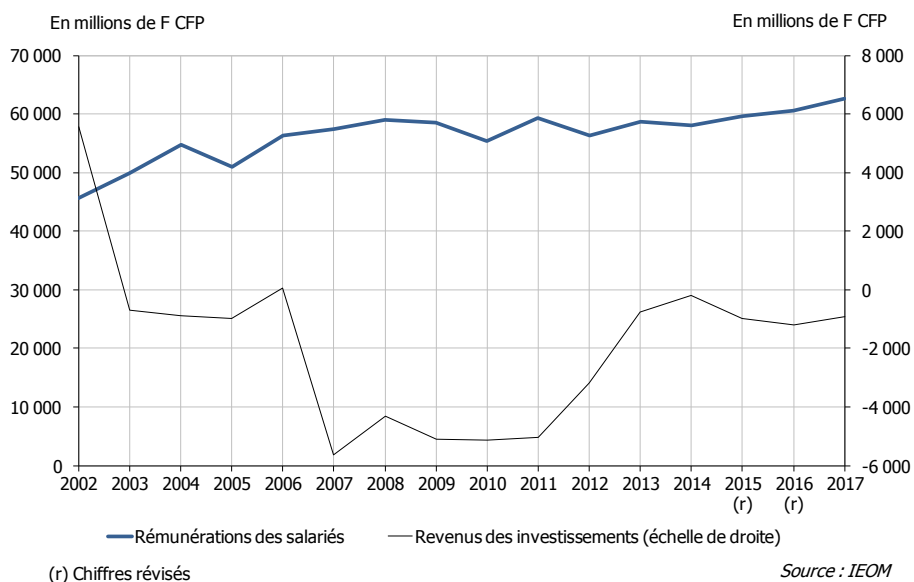
² En Polynésie française, le fret maritime international est opéré exclusivement par des armateurs étrangers.

³ En décembre 2017, le personnel civil rémunéré par l'État est de 8 743 personnes (8 762 en décembre 2016).

En 2017, les salaires perçus de l'extérieur atteignent 64,7 milliards de F CFP et ceux versés par des entités résidentes à des travailleurs non-résidents 2,1 milliards de F CFP.

Les revenus nets liés aux investissements, marginaux par rapport aux salaires, présentent un déficit de 0,9 milliard de F CFP en 2017. Celui-ci s'allège sur l'année (-1,2 milliard de F CFP en 2016) en raison d'une baisse des versements de dividendes et de revenus de titres aux non-résidents.

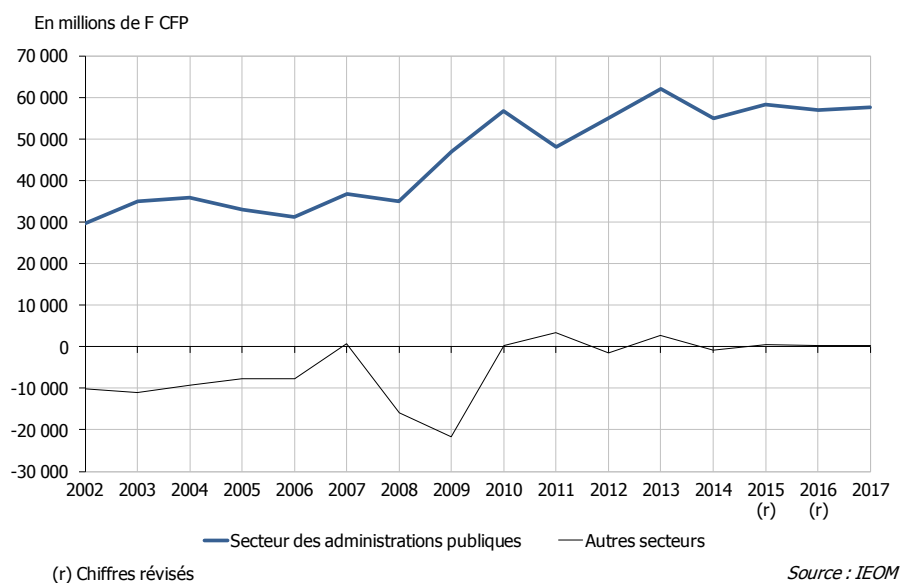
Graphique 13 Soldes des revenus



1-2-3 Transferts courants

Les transferts courants génèrent un excédent de 58,1 milliards de F CFP en 2017, après 57,4 milliards de F CFP en 2016, soit +1,3 %. Cette hausse découle des transferts courants des administrations publiques (+0,7 milliard de F CFP) qui représentent 27 % des recettes du compte de transactions courantes en 2017. Les transferts courants des entreprises et des ménages, pour leur part, sont marginaux et relativement stables.

Graphique 14 Soldes des transferts courants



Encadré 1 : Les versements publics nets

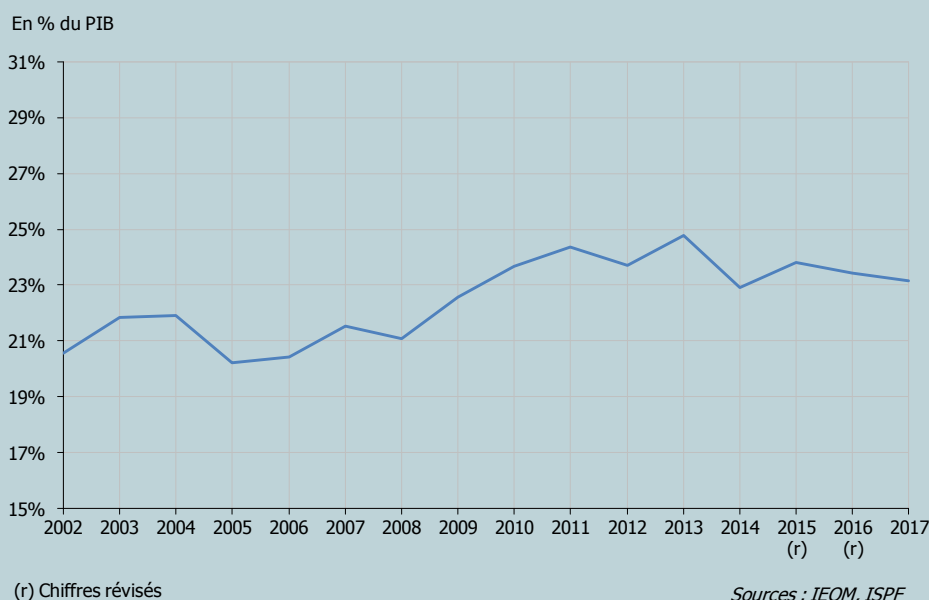
Les dépenses de l'État en Polynésie française correspondent à des salaires, des dépenses de fonctionnement et d'investissement, enregistrées à la ligne services des administrations publiques, des pensions et des transferts aux collectivités territoriales.

En 2017, les versements publics nets¹ atteignent 137,4 milliards de F CFP, représentant 48 % du total des crédits du compte de transactions courantes et, en termes nets, 23 % du produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française.

Ils progressent de 1,2 % par rapport à 2016, grâce aux transferts courants nets (+1,3 %), suite à l'augmentation de la dotation globale d'autonomie (10,8 milliards de F CFP en 2017, après 9,6 milliards de F CFP en 2016) et aux rémunérations (+3,2 %), qui bénéficient de la revalorisation du point d'indice du salaire des fonctionnaires de l'administration publique, intervenue en février 2017.

Quant aux services aux administrations publiques, qui avaient crû de 4,4 % en 2016 avec les dépenses d'investissement pour la construction de la prison de Papeari, ils reculent de 5,9 % en 2017.

Graphique 15 Versements publics nets en Polynésie française (en % du PIB)

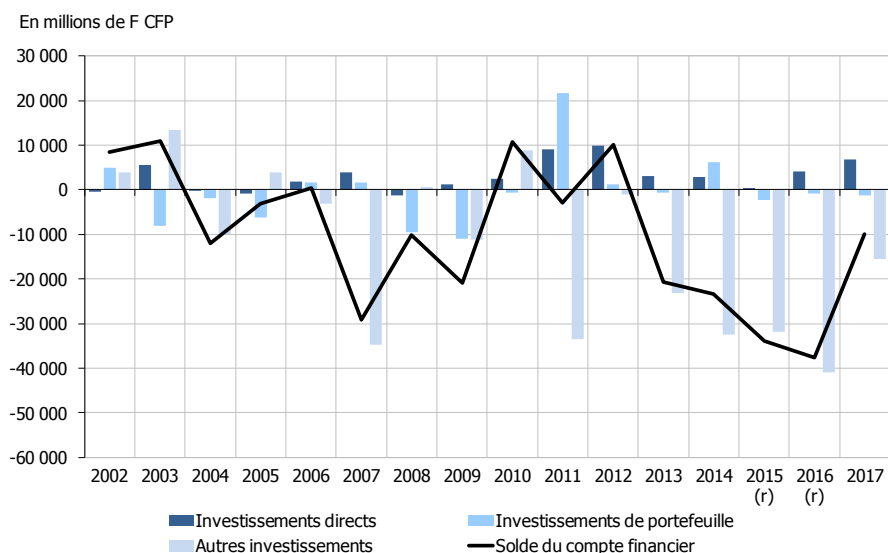


¹ Les versements publics nets diffèrent des dépenses brutes de l'État car ils prennent en compte les flux sortants et n'intègrent ni la part patronale des cotisations sociales destinées à la métropole, ni les avances de trésorerie consenties au Pays.

1-3 Compte financier

Le compte financier présente des sorties nettes de 10 milliards de F CFP en 2017. Les entrées nettes liées aux investissements directs (6,7 milliards de F CFP) ne suffisent pas pour compenser les sorties nettes des investissements de portefeuille (-1,2 milliard de F CFP) et des « autres investissements » (-15,5 milliards de F CFP).

Graphique 16 Soldes des principaux postes du compte financier



(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

1-3-1 Les investissements directs

Les investissements directs à l'étranger (IDE) se soldent par des entrées nettes de 6,7 milliards de F CFP en 2017. Ils reflètent des investissements directs étrangers en Polynésie française (IDE entrants) plus importants que les investissements directs des résidents à l'extérieur (IDE sortants).

Tableau 2 Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	2015 (r)	2016 (r)	2017	Variations 17/16
Soldes des IDE	352	4 024	6 742	2 718
Solde IDE entrants (+) dont	2 798	6 638	8 373	1 735
Capital social (*)	411	888	-10	-898
Investissements immobiliers	955	4 423	3 254	-1 169
Autres opérations	1 432	1 328	5 129	3 801
Solde IDE sortants (-) dont	-2 447	-2 614	-1 631	983
Capital social (*)	-133	64	7	-58
Investissements immobiliers	-2 847	-2 700	-1 585	1 115
Autres opérations	533	22	-53	-75

(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

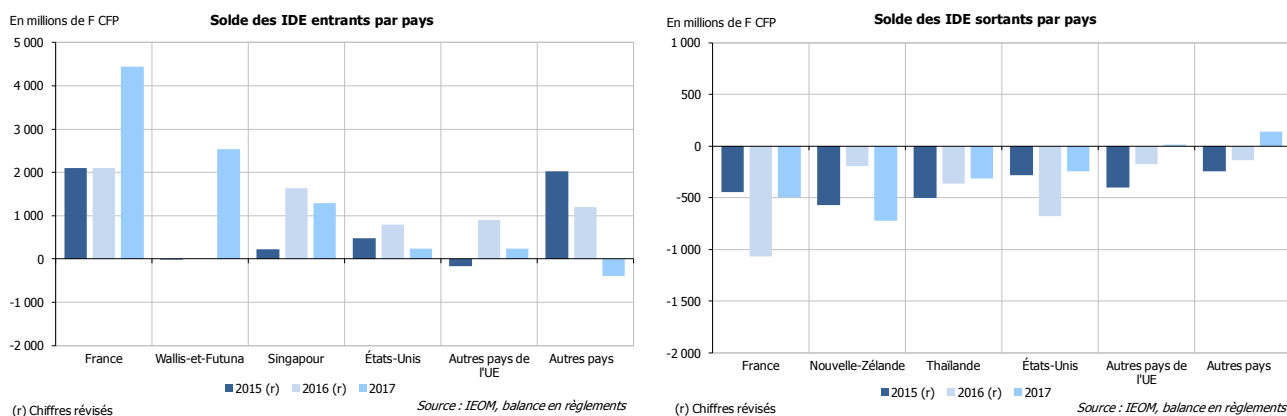
(*) hors investissements immobiliers

Les IDE entrants s'élèvent à 8,4 milliards de F CFP en 2017. Parmi ceux-ci, les investissements immobiliers s'inscrivent en baisse (-1,2 milliard de F CFP), après un exercice 2016 très animé dans le secteur hôtelier¹. Quant aux « autres opérations », principalement des opérations d'apport de trésorerie entre sociétés-mères et leurs filiales en Polynésie française, elles augmentent significativement (+3,8 milliards de F CFP).

¹ En 2016, le rachat de trois hôtels Sofitel (deux à Bora Bora et un à Moorea) par un investisseur samoan et celui de deux hôtels (le Saint Régis à Bora Bora et le Hilton à Moorea) par un groupe chinois.

Plus modestes, les IDE sortants atteignent 1,6 milliard de F CFP. Ils concernent essentiellement des achats de biens immobiliers situés en France (56 %), en Nouvelle-Zélande (21 %), en Thaïlande (8 %) et aux États-Unis (7 %). Parallèlement, des reventes de biens immobiliers ont également été réalisées, en 2017, à 79 % en France, 15 % en Chine et 3 % en Nouvelle-Zélande.

Graphiques 17 et 18 Solde des investissements directs par pays¹ de contrepartie



1-3-2 Les investissements de portefeuille

En 2017, les investissements de portefeuille des Polynésiens se caractérisent par des sorties nettes de 1,2 milliard de F CFP, après 0,8 milliard de F CFP en 2016.

Moins actifs en dépit des performances des marchés boursiers², les résidents ont à la fois restreint leur volume d'achats (4,7 milliards de F CFP contre 5,4 milliards de F CFP en 2016) et de ventes de titres (3,5 milliards de F CFP contre 4,6 milliards de F CFP en 2016).

1-3-3 Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements

Les autres investissements³, qui regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents, donnent lieu à des sorties nettes de 15,5 milliards de F CFP en 2017.

Alors que les engagements hors du pays des banques locales reculent de 1 milliard de F CFP, leurs avoirs augmentent de 3,1 milliards de F CFP, notamment vers la Nouvelle-Calédonie dont la place bancaire est demandeuse de liquidités. Ainsi, la position extérieure nette⁴ du système bancaire local s'accroît de 4,1 milliards de F CFP.

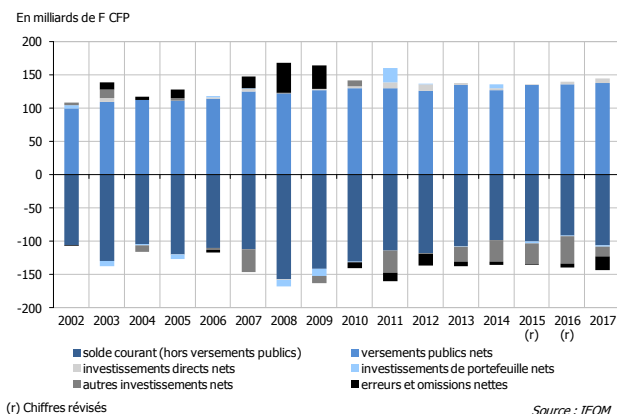
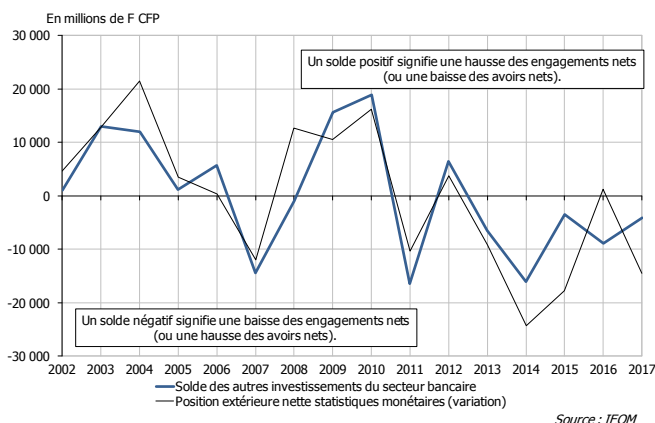
¹ Les IDE entrants en provenance de Wallis et Futuna concernent des opérations d'apport de trésorerie entre sociétés mères et leurs filiales en Polynésie française.

² En 2017, le CAC40 a progressé de près de 10 %.

³ Les données relatives aux autres investissements sont susceptibles d'être révisées ultérieurement compte tenu de l'évolution des sources d'information et du bouclage de la balance des paiements au niveau de la zone Franc Pacifique.

⁴ La position extérieure nette (PEN) est la différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Compte tenu des conventions de signes, une diminution de la PEN correspond à des entrées nettes en balance des paiements.

Graphiques 19 et 20 Solde des autres investissements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements



Encadré 2 :
Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Des révisions méthodologiques ont été apportées aux balances des paiements des années 2015 et 2016.

Tableau 3 Les principales révisions des données en 2015 et 2016 (soldes)

En millions de F CFP	Données 2015				Données 2016		
	Rapport annuel 2015	Rapport annuel 2016	Rapport annuel 2017	Écarts	Rapport annuel 2016	Rapport annuel 2017	Écarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	31 323	31 330	33 881	2 550	44 443	43 474	-969
BIENS	-147 438	-147 438	-147 438	0	-141 204	-141 204	0
SERVICES	61 151	61 152	63 702	2 550	68 909	67 938	-971
Transports	13 727	13 727	13 727	0	20 688	18 278	-2 410
Autres services aux entreprises	-436	-435	2 115	2 550	-1 761	-322	1 439
REVENUS	58 704	58 704	58 704	0	59 383	59 383	0
TRANSFERTS COURANTS	58 907	58 913	58 913	0	57 355	57 356	2
COMPTE DE CAPITAL	25	25	25	0	-362	-362	0
COMPTE FINANCIER	-32 558	-33 870	-33 806	63	-40 349	-37 629	2 720
Investissements directs	352	352	352	0	4 026	4 024	-1
Investissements de portefeuille	-2 343	-2 343	-2 343	0	-789	-789	0
Autres Investissements	-30 566	-31 878	-31 815	63	-43 586	-40 864	2 722
Avoirs	-11 823	-13 126	-13 144	-19	-8 272	-21 721	-13 449
Prêts	-12 019	-13 322	-13 321	0	-8 883	-18 943	-10 060
Dont secteur bancaire	2 168	2 168	2 168	0	14 753	14 753	0
Autres avoirs	196	196	177	-19	611	-2 778	-3 389
Engagements	-18 743	-18 752	-18 670	82	-35 314	-19 143	16 170
Prêts	-18 314	-18 323	-18 323	0	-35 389	-18 762	16 626
Dont secteur bancaire	-5 679	-5 679	-5 679	0	-23 688	-23 688	0
Autres engagements	-429	-429	-347	82	75	-381	-456
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	1 209	2 514	-99	-2 614	-3 732	-5 483	-1 751

Source : IEOM

2 LES TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 4 Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015 (r)	2016 (r)	2017
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	266 594	278 646	282 951	232 713	235 172	252 378	33 881	43 474	30 573
BIENS	13 850	19 323	16 708	161 288	160 527	172 889	-147 438	-141 204	-156 182
Marchandises générales	13 528	18 745	16 106	156 051	152 540	163 695	-142 523	-133 795	-147 590
données douanières	14 102	18 798	16 151	156 149	152 617	163 800	-142 047	-133 819	-147 649
corrections	-574	-53	-45	-98	-77	-104	-476	24	59
Avitaillement	192	496	451	5 222	7 958	9 093	-5 030	-7 461	-8 642
Travail à façon et réparations	130	82	151	15	29	101	115	53	50
SERVICES	109 323	109 487	110 176	45 621	41 550	43 207	63 702	67 938	66 970
Transports	33 232	31 147	30 758	19 505	12 869	13 981	13 727	18 278	16 777
maritimes	1 772	1 830	1 845	5 449	4 866	5 132	-3 677	-3 036	-3 288
aériens	31 460	29 317	28 913	14 056	8 003	8 849	17 404	21 314	20 065
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	50 116	52 659	54 087	15 739	16 387	16 059	34 377	36 272	38 028
Services de communication	1 760	1 614	1 360	3 427	3 027	3 279	-1 668	-1 413	-1 919
Services de construction	0	0	13	6	1	130	-6	-1	-118
Services d'assurances	47	116	80	1 139	1 321	1 085	-1 091	-1 205	-1 004
Services financiers	863	855	677	672	825	1 157	191	31	-480
Services d'informatique et d'information	52	60	60	170	792	654	-119	-732	-594
Redevances et droits de licence	15	24	36	374	360	370	-359	-336	-334
Autres services aux entreprises	5 488	5 163	6 310	3 373	5 485	6 016	2 115	-322	294
Négoce international	2 609	1 535	2 471	54	148	189	2 554	1 387	2 282
Autres services commerciaux	246	478	543	193	498	698	54	-20	-155
Locations	26	91	144	218	1 540	1 226	-192	-1 449	-1 082
Services divers aux entreprises	2 607	3 060	3 152	2 908	3 299	3 903	-302	-240	-751
Services personnels, culturels et récréatifs	101	217	245	331	349	396	-230	-132	-151
Services audiovisuels et annexes	0	0	30	7	28	2	-7	-28	28
Autres services personnels	101	217	215	324	321	394	-223	-104	-179
Services des administrations publiques	17 649	17 632	16 550	884	133	80	16 765	17 499	16 470
REVENUS	64 292	68 231	70 297	5 588	8 848	8 612	58 704	59 383	61 685
Rémunération des salariés	60 612	62 538	64 740	938	1 969	2 133	59 674	60 569	62 607
Revenus des investissements	3 679	5 693	5 557	4 650	6 878	6 479	-970	-1 186	-922
Investissements directs	0	0	10	458	2 131	2 009	-458	-2 131	-1 999
Investissements de portefeuille	1 187	2 179	2 017	495	924	431	692	1 256	1 586
Autres	2 492	3 513	3 530	3 697	3 824	4 039	-1 205	-310	-509
TRANSFERTS COURANTS	79 130	81 604	85 770	20 217	24 248	27 670	58 913	57 356	58 100
Secteur des administrations publiques	75 107	74 538	75 508	16 680	17 591	17 821	58 426	56 947	57 687
Autres secteurs	4 024	7 066	10 262	3 536	6 657	9 849	487	409	413
Envois de fonds des travailleurs	102	200	214	86	475	632	15	-274	-419
Autres transferts	3 922	6 866	10 048	3 450	6 182	9 217	472	683	831
COMPTE DE CAPITAL	45	50	92	19	412	84	25	-362	8
Transferts en capital	45	50	92	19	412	84	25	-362	8

(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

<i>En millions de F CFP</i>			
	2015 (r)	2016 (r)	2017
COMPTE FINANCIER	-33 806	-37 629	-10 028
Investissements directs	352	4 024	6 742
Polynésie à l'étranger	-2 447	-2 614	-1 631
Capital social	-2 980	-2 636	-1 578
Autres opérations	533	22	-53
Étranger à Polynésie	2 798	6 638	8 373
Capital social	1 366	5 310	3 244
Autres opérations	1 432	1 328	5 129
Investissements de portefeuille	-2 343	-789	-1 246
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	-2 343	-789	-1 246
Émissions	-237	-621	-665
Négoiations	-1 453	-2 829	-1 929
Remboursements	-654	2 662	1 347
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	0	0	0
Émissions	0	0	0
Négoiations	0	0	0
Remboursements	0	0	0
Autres Investissements	-31 815	-40 864	-15 524
Avoirs	-13 144	-21 721	12 595
Prêts	-13 321	-18 943	13 554
Dont secteur bancaire	2 168	14 753	-3 133
Autres avoirs	177	-2 778	-959
Engagements	-18 670	-19 143	-28 119
Prêts	-18 323	-18 762	-28 697
Dont secteur bancaire	-5 679	-23 688	-1 001
Autres engagements	-347	-381	578
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-99	-5 483	-20 552
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

Tableau 5 Détails des investissements directs

<i>En milliards de F CFP</i>	Crédits			Débits		
	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015 (r)	2016 (r)	2017
COMPTE FINANCIER	220,5	374,2	339,6	254,4	411,8	349,6
Investissements directs	15,9	10,6	15,9	15,6	7,8	15,6
Polynésie à l'étranger	2,0	1,4	2,3	4,4	4,0	3,9
Capital social (*)	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Investissements immobiliers	0,3	0,8	2,2	3,2	3,5	3,7
Autres opérations	1,6	0,4	0,1	1,1	0,4	0,2
Étranger à Polynésie	14,0	19,2	17,0	11,2	12,6	8,6
Capital social (*)	0,4	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements immobiliers	1,2	4,8	3,6	0,3	0,3	0,3
Autres opérations	12,3	13,6	13,3	10,9	12,2	8,2

(r) Chiffres révisés

Source : IEOM

(*) hors investissements immobiliers

Tableau 6 Données douanières par produits de la Polynésie française

<i>En milliards de F CFP</i>	Exportations			Importations			Soldes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Total (CAF/FAB) dont	14,1	18,8	16,2	164,7	161,0	172,8	-150,6	-142,2	-156,6
Secteur agricole	9,2	7,9	9,7	3,4	3,9	3,8	5,7	4,1	6,0
Industrie agroalimentaire	2,2	2,3	2,2	38,4	38,4	39,7	-36,3	-36,1	-37,5
Biens de consommation	0,8	0,8	0,9	24,9	26,3	26,8	-24,0	-25,5	-25,9
Automobile	0,1	0,1	0,0	10,0	11,1	14,1	-9,9	-11,0	-14,1
Biens d'équipement	1,5	7,3	2,8	33,9	32,3	33,6	-32,5	-24,9	-30,8
Biens intermédiaires	0,4	0,4	0,4	34,0	34,8	36,7	-33,6	-34,4	-36,3
Énergie	0,0	0,0	0,0	20,1	14,3	18,1	-20,1	-14,3	-18,1

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 7 Données douanières par pays partenaire de la Polynésie française

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Hong Kong	24,5%	19,1%	29,6%	0,5%	0,5%	0,5%
Japon	26,1%	15,2%	19,8%	1,6%	2,0%	1,9%
France	13,7%	19,5%	16,1%	25,6%	27,9%	27,2%
Union européenne (hors France)	8,1%	23,3%	11,2%	14,3%	16,2%	15,4%
États-Unis	18,0%	10,5%	14,1%	10,4%	11,3%	10,7%
Nouvelle-Calédonie	13,7%	19,5%	16,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Chine	1,4%	1,6%	2,0%	13,2%	11,1%	11,1%
Australie	0,6%	0,4%	0,3%	2,9%	2,7%	2,7%
Singapour	0,2%	0,0%	0,0%	8,5%	4,1%	4,9%
Nouvelle-Zélande	1,6%	0,9%	1,6%	7,5%	7,7%	7,3%
Corée du Sud	0,6%	0,3%	0,1%	4,8%	6,0%	7,5%
Thaïlande	0,1%	0,2%	0,0%	2,6%	2,5%	2,3%
Autres	-8,6%	-10,6%	-11,0%	8,0%	7,9%	8,5%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB.

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 8 Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2015 (r)	2016 (r)	2017	2015 (r)	2016 (r)	2017
France	61%	48%	51%	35%	39%	40%
Union européenne (hors France)	12%	15%	9%	14%	11%	10%
États-Unis	17%	24%	26%	28%	31%	28%
Nouvelle-Zélande	6%	4%	5%	15%	12%	12%
Japon	0%	3%	3%	1%	3%	2%
Australie	1%	2%	2%	3%	2%	2%
Canada	0%	1%	1%	2%	1%	2%
Nouvelle-Calédonie	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Autres	2%	4%	3%	2%	1%	3%

(r) chiffres révisés

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements.

Tableau 9 Répartition géographique des investissements immobiliers

Investissements immobiliers de la Polynésie à l'étranger en 2017			Investissements immobiliers de l'étranger en Polynésie en 2017		
En millions de F CFP	Montants	Part en %	En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (ventes - achats) dont	-1 585	100	Solde (achats - ventes) dont	3 254	101
Union européenne	-472	30	Union européenne	2 893	89
dont France	-393	25	dont France	2 861	88
Nouvelle-Zélande	-721	45	Suisse	313	10
Chine	325	-21	États-Unis	54	2
Thaïlande	-316	20	Thaïlande	-28	-1
États-Unis	-246	16	Monaco	25	1
Autres pays	-154	10	Autres pays	-3	0

Source : IEOM, balance en règlements

Source : IEOM, balance en règlements

3

LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

3-1 Principes généraux de la balance des paiements

3-1-1 Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non-résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

3-1-2 Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'information clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribuent à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

3-1-3 Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Polynésie française est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « Balance des paiements »).

3-1-4 Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

3-1-5 Conventions de signe

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires ; un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements.

3-2 Concepts et définitions clés

3-2-1 Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont **résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont **non résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

3-2-2 Polynésie française / extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur réparti entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte), Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.

3-2-3 Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

3-3 Sources statistiques

3-3-1 Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes¹.

¹ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

3-3-2 Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (Trésorier payeur général ; forces armées).

- **Les déclarants directs :**

- les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil ;
- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil ;
- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes**

Les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

- **Les voyageurs**

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

3-3-3 Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI¹)**

Il est géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

3-4 Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

¹ Entré en vigueur le 30 juin 2010, il se substitue au système BAFI (Base des agents financiers) et permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

3-4-1 Le compte de transactions courantes

3-4-1-1 Les biens

• Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

• L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

3-4-1-2 Les services

• Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

• Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

• Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

• Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

• Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

• **Les autres services aux entreprises**

Ils sont décomposés en **négoce international**, **autres services commerciaux**, **locations** et **services divers aux entreprises**. Sont recensés au titre du **négoce international** les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien. Les **services divers aux entreprises** rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

• **Les services personnels, culturels et récréatifs**

Ils sont subdivisés en **services audiovisuels et annexes** et **autres services personnels** et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.

• **Les services des administrations publiques**

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non-résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

• **La rubrique « voyages »**

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

3-4-1-3 Les revenus

Les revenus sont partagés entre **rémunérations des salariés** et **revenus des investissements**. Les **rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement. Les **revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

3-4-1-4 Les transferts courants

Les transferts courants sont ventilés par secteur. Les **transferts courants des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les **transferts des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les **envois de fonds des travailleurs** et les **autres opérations**. Les **envois de fonds des travailleurs** reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les **autres opérations** comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

3-4-2 Le compte financier

• Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne **capital social**), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne **autres opérations**). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

• Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

• Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Polynésie française ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non-résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établi à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs (l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire – opérations interbancaires et opérations avec la clientèle – sont retracés en balance des paiements alors que les statistiques monétaires ne couvrent que les opérations interbancaires ; le secteur bancaire inclut l'OPT mais exclut les sociétés financières en balance des paiements – situées dans les « autres secteurs » – contrairement aux statistiques monétaires) ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr.

Directeur de la publication : Marie-Anne Poussin-Delmas
Responsable de la rédaction : Claude Périou
Éditeur : IEOM
Dépôt légal : janvier 2019 – ISSN 2428-1727 (en ligne)

